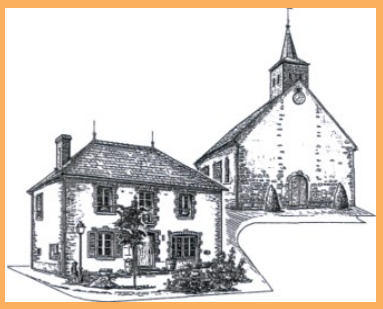

SOGNOLLES - EN - MONTOIS
NOTRE VILLAGE

NUMERO 18 : 1er semestre 2013

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DANS CE NUMÉRO :

Editorial	1
Réunions du Conseil Municipal	2
Etat Civil	2
Bonnes nouvelles de la station d'épuration	3
Bonnes nouvelles de la station d'épuration (suite)	4
Encore Une !	4
Borne Tactile	5
Columbarium	5
RPI	5
Voirie	6
Voirie (suite)	7
Le Mot des Associations	8
Activités sportives et culturelles	9
Le Comité des Fêtes	10
Journée d'une Briarde	11
Informations diverses	12

EDITORIAL

Chers habitants et amis,

Bonjour,

La Commission Communication et les associations du village vous souhaitent la bienvenue dans la lecture de ce nouveau bulletin. Distrayez-vous un instant en prenant connaissance des articles présentés.
J'ai l'agréable mais difficile privilège de vous faire entrer dans les pages du 18ème bulletin.
Je souhaiterais aujourd'hui vous parler du travail de la municipalité durant ces dernières années et principalement des investissements maintenant concrétisés et achevés. Je vous ferai part ensuite des projets prévus et ceux à venir.

Depuis une dizaine d'années, le Conseil Municipal s'est engagé dans un lourd investissement. Tout d'abord par la réhabilitation de la boulangerie, suivie de près par la création de l'assainissement collectif.
Ces investissements sont, sans aucun doute, onéreux mais sans conteste d'une grande utilité.
Combien de communes peuvent encore se prévaloir de posséder un commerce ! L'existence d'une boulangerie donne un « plus » à notre village. « Le Fournil de Lyne » contribue à la vie sociale des habitants. Il apporte également un service aux communes voisines par le biais des tournées.
La mise en place d'un assainissement collectif à Sognolles a étonné, voire choqué. Certains ont pensé que le Conseil Municipal était atteint d'irresponsabilité. Je peux vous affirmer que celui-ci était bien conscient de l'enjeu et du coût financier. Au fur et à mesure du temps, nous constaterons, les uns et les autres, l'avantage indéniable de cette création.
Ces deux belles et utiles créations vous appartiennent. Nous n'en avons été que les « artisans ».

D'autres projets ont été concrétisés cette année :
Le site funéraire dans le cimetière communal, la mise hors d'eau rue Berthier en face de la mare, la sécurité sur la place de l'église et devant la boulangerie, l'implantation d'une « zone 30 » rue de Thénisy jusqu'à la salle polyvalente, les trottoirs et le relevage des bordures rue Berthier et rue de Cessoy jusqu'à l'école.
D'autres travaux sur la voirie communale seront poursuivis au cours de cette année 2013.
Citons encore l'entretien et la conservation des bâtiments communaux. « Paris ne s'est pas fait en un jour ». Petit à petit, notre village tendra vers la perfection.

Cependant, je tiens à vous préciser que la gestion d'une commune devient difficile.
Malgré cela, il y a deux ans, le Conseil Municipal avait décidé, en raison des charges pesant sur tous les habitants, de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune. Lors de l'élaboration du budget de l'année 2013, le Conseil Municipal a une nouvelle fois voté, à l'unanimité, de ne pas augmenter ces taux.
D'autre part, l'abandon progressif des aides de l'Etat, du Département, de la Région est sensible et risque de devenir notoire dans un futur pas si éloigné. Les réformes sur les Collectivités Territoriales vont modifier les territoires. Le nombre de communes, élevé dans notre pays, va peut-être diminuer. Des compétences communales vont disparaître au profit des communautés de communes. Un bien sans conteste. Le fait de se grouper permettra d'offrir aux habitants de nouveaux services. Mais nos villages ruraux ne peuvent perdurer que si les élus sont présents sur le terrain. La proximité est là, obligatoire pour une bonne gestion.
Cette réflexion est personnelle et n'engage que moi-même.

Un dernier mot et je vous laisse tranquille avec mon « verbiage ».
L'association « Le Vieux Lavoir » a arrêté son activité. Je ne peux pas terminer cet éditorial sans remercier tous ses membres qui au cours de ces nombreuses années, ont animé la commune.
Merci à Marcel DEVIERCY et Marcel THIEULENT, Nicole, Antoinette, Jacqueline, Bernard et Lucien pour l'aide qu'ils ont apportée à la municipalité.

Bien à vous,
Gisèle RICHARD

Réunions du Conseil Municipal

Compte-rendu succinct du Conseil Municipal du 30/11/2012 :

Approbation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal

Délibérations:

- Décisions modificatives concernant le budget communal sur le schéma directeur et le budget boulangerie sur les travaux
- Fusion des 2 communautés de communes BASSEE MONTOIS
- Voyage scolaire des élèves du Montois
- Subventions BOUYGUES + DRAC
- Location pour la vaisselle de la salle polyvalente
- Recensement
- Indemnités de technicité

Compte-rendu succinct du Conseil Municipal du 05/02/2013 :

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30/11/2012

Délibérations:

- Règlement du site funéraire
- Montants et durées des concessions et renouvellement - Jardin du Souvenir
- Fibre optique
- CIVB - Contrat d'entretien
- Avenant PAGOT - Travaux de renforcement et aménagement des rues

Compte rendu succinct du Conseil Municipal du 28/02/2013 :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 05/02/2013

Délibérations:

- Modifications Rythmes Scolaires
- IAT
- Avenant au marché PAGOT
- Subvention collège de Donnemarie pour voyages scolaires

Le saviez vous

La fusion des communautés de communes du Montois et de la Bassée deviendra effective en janvier 2014.
La nouvelle entité prendra pour nom Communauté Bassée Montois.

Etat Civil

Naissances: Enzo David GESNELAY né le 23 septembre 2012
Nohan MORJANE né le 19 février 2013

Décès: Jean-Pierre RICHARD décédé le 05 octobre 2012
Marcel THIEULENT décédé le 31 octobre 2012

Nouveaux Arrivés: Mlle MORITZ Anne Maelle
Mlle COURAUD Laetitia

Bonnes nouvelles de la station d'épuration ...

Depuis sa mise en service le 26 octobre 2011, voici maintenant un an et demi que la station d'épuration de Sognolles rend de bons et loyaux services à la nature environnante.

La montée en charge se fait progressivement et l'adaptation des équilibres organiques et bactériologiques s'optimise. Des prélèvements et des relevés sont effectués quotidiennement par les services municipaux pour s'assurer en permanence du bon fonctionnement du traitement de l'eau ainsi que des équipements.

Le premier rapport d'analyses réalisé conjointement par l'entreprise Jean VOISIN et la SATESE (Direction de l'eau et de l'environnement au niveau départemental) a été publié fin septembre 2012. Ce rapport avait pour objectif de déterminer les charges polluantes collectées et de mesurer l'efficacité de la station.

Avant de parler de ce rapport, rappelons de façon simplifiée, les mécanismes d'épuration de notre station :
Les eaux usées sont collectées et canalisées dans le réseau d'assainissement et propulsées jusqu'à la STEP, dans certains cas grâce à des pompes de relevage (qui sont prévues pour les eaux chargées certes, mais aucunement pour les objets de type serpillères!) et dans d'autres cas, de façon gravitaire.
Après le dégrillage placé en entrée de station (qui retient les éléments de taille supérieure à 7mm tels que papiers, plastiques, pour les rejeter en poubelle), le premier étage de filtration (filtration verticale + horizontale par filtres à sable plantés de roseaux) traite les matières en suspension et les principales matières organiques présentes dans l'eau. La filtration verticale réalise aussi une nitrification de l'azote en milieu oxygéné par la combinaison du dioxygène avec les ions ammonium NH4+ (fig.1).
Le rôle de la filtration horizontale est justement d'assurer une dénitrification en recombinant les ions NO3- avec le carbone organique dans un milieu anoxique (fig.2).

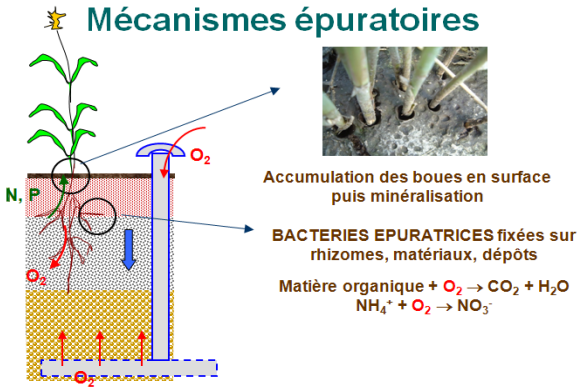

Fig.1 – Traitement des matières organiques et nitrification

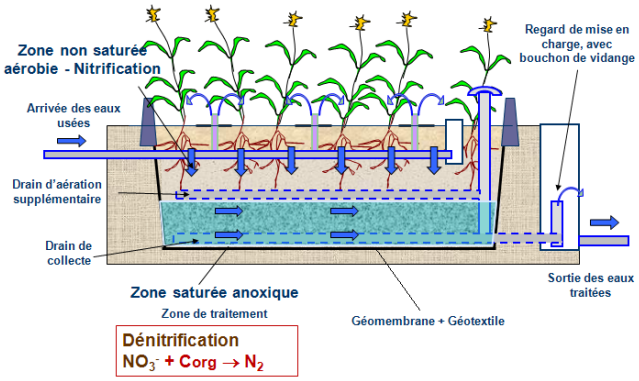

Fig.2 - Dénitrification

Quant au second étage de filtration qui est un filtre à sable plus fin, sa fonction est d'affiner encore plus le traitement de la charge organique et la phase de nitrification.
Les eaux complètement épurées issues des casiers de traitement du second étage recirculent pour partie vers le premier étage pour un retraitement tandis que la partie restante est rendue au milieu naturel par le sous-sol grâce aux deux bassins d'infiltration.

Des mesures collectées en mars 2012 ont d'abord montré que les niveaux de rejet n'étaient pas respectés pour la totalité des paramètres. La nitrification de l'azote était bien observée, mais le niveau de traitement de l'azote total et global n'était pas atteint et la dénitrification était insuffisante.

Cependant, les volumes d'eau traités par la STEP (charges hydrauliques) avaient été très inférieurs à la capacité nominale de fonctionnement calculée pour notre station du fait que l'ensemble des habitants n'était pas encore raccordé au moment des prélèvements (des habitations non raccordées fonctionnant encore en assainissement autonome); en quelque sorte, la STEP avait donc fonctionné en « sous-régime » et s'est décalée de son point de fonctionnement nominal.
La teneur en carbone organique était alors insuffisante pour assurer les conditions d'une dénitrification plus complète et optimale.

.../...

Bonnes nouvelles de la station d'épuration (suite)

En réponse à cela, une nouvelle valeur du pourcentage de recirculation vers le premier étage a été déterminée. Le réglage d'un niveau de charge plus important dans la filtration horizontale du premier étage a aussi été réalisé afin d'augmenter le temps de séjour dans le fond du premier étage.

Après les réglages et l'augmentation du nombre d'habitants raccordés (volume des effluents à traiter supérieur), les principaux résultats des analyses réalisées en septembre vous sont présentés dans le tableau ci-après et sont très encourageants (fig.3). La qualité des eaux traitées et rejetées est conforme aux dispositions réglementaires ainsi qu'aux spécifications du constructeur.

REJETS	GARANTIE CONSTRUCTEUR (mg/l)	MESURES (mg/l)
Matières En Suspension (MES)	30	8
Demande Biologique en Oxygène à 5 jours (DBO_5)	20	6
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	90	52
Azote Kjeldahl (NK)	15	3
Azote Global (NGL)	40	40
Phosphore Total (Pt)	15	6,7

Fig .3 - Analyse au 18 septembre 2012

Maintenant, après un temps encore plus long de stabilisation, de nouvelles analyses officielles seront bientôt réalisées et nous permettront de s'assurer que les réglages actuels permettent bien de maintenir les caractéristiques de traitement attendues de la station et les excellents niveaux de la qualité de l'eau réintroduite en milieu naturel.

Sources : SAS Jean Voisin & SATESE

ENCORE UNE !!!!

Vous avez précédemment reçu un courrier concernant la présence de lingettes ou serpillères dans le réseau d'assainissement collectif et les dégâts occasionnés par celles-ci. A ce jour nous en avons de nouveau trouvé dans le poste de Bellevue, bloquant la pompe de refoulement.
Ce phénomène n'est pas isolé. Pour preuve, nous vous invitons à regarder la photo ci-jointe qui représente le dégrilleur de la station d'épuration de Donnemarie. Elle parle d'elle-même.

Ces lingettes ou serpillères ne sont pas biodégradables !

Borne tactile

BORNE TACTILE A DONNEMARIE DONTILLY

Une borne tactile a été installée devant la tourelle du boulevard d'Haussonville, où est installé le syndicat d'initiative du Canton de Donnemarie-Dontilly.
Cet équipement numérique permet de connaître en temps réel les visiteurs sur notre territoire ainsi que les habitants de Donnemarie et des communes voisines.
Les rubriques disponibles sont :
Les hébergements (gîtes, chambres d'hôtes, hôtels…),
Les restaurants,
Les loisirs (chemins de randonnées, circuits à vélo, théâtres, cinémas, spectacles…),
Les visites,
Les fêtes et manifestations,
Des infos pratiques (site de la commune, horaires SNCF ou de cars….).

Cette borne lumineuse est en libre accès 7 jours sur 7. Elle s'adresse à tout public même handicapé.

Columbarium

Les travaux du columbarium sont maintenant terminés. Il est désormais à la disposition des familles.
Trois possibilités leur sont offertes :
- Le Jardin du Souvenir où les cendres sont dispersées,
- Le cavurne assimilable à un caveau traditionnel.
- Une case intégrée dans un monument en marbre appelé « EOLE ».

Plusieurs tarifs sont en vigueur selon la durée de la concession.
Le règlement, les registres et les tarifs sont disponibles en mairie.

R.P.I

Réforme des rythmes scolaires

Considérant l'impact de la nouvelle semaine sur l'organisation en milieu rural des services municipaux et notamment l'accueil de loisirs et toutes les activités sportives et culturelles ainsi que la difficulté de procéder à des recrutements d'intervenants dans des temps aussi contraints, le RPI et le Conseil Municipal ont décidé de différer l'entrée en vigueur de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.
La réforme en bref : Ce que dit la loi
La semaine comportera 24 heures d'enseignement pour tous les élèves, reparties sur quatre jours et demi, dont le mercredi matin (un report au samedi matin est toutefois possible sur demande motivée du Conseil Municipal).
La journée d'enseignement n'excèdera pas 5h30, la demi-journée 3h30. Une pause méridienne d'au moins 1h30 devra être respectée. Sous réserve de garanties pédagogiques suffisantes, il sera possible de solliciter une dérogation sur certaines dispositions.

Voirie

Des travaux dits « sécuritaires » ont été réalisés à SOGNOLLES à proximité de l'école, de la mairie, église et de la salle polyvalente.
Ces travaux ont été prévus dans le cadre d'accessibilité à tous et pour tous afin de pouvoir relier en toute sécurité les bâtiments recevant du public.
En effet, les trottoirs permettent aux piétons de circuler en sécurité, le passage piéton et son accès permet de traverser en un endroit où la visibilité est adaptée, le « plateau » au niveau de l'église permet aussi aux piétons de traverser et leur donne la priorité. Il en est de même pour la rue du lavoir, qui mène à la salle polyvalente, cette rue a été réglementée en zone 30 et permet donc aux piétons de circuler sur la voie et être prioritaire par rapport aux véhicules.
Ces travaux ont été réalisés en respectant l'accessibilité pour Personne à Mobilité Réduite à savoir une vue de 2 cm entre la bordure et l'endroit où l'on traverse (passage piéton ou plateau) et des trottoirs d'une largeur supérieure ou égale à 1.4 m.
D'autres travaux sont prévus cette année pour réaliser des extensions à ces trottoirs et réaliser des aménagements pour mettre les piétons en sécurité et apaiser la vitesse au sein de notre agglomération.
Il parait, dans le cadre de ces travaux, essentiel de rappeler deux articles importants du code de la route relatif au stationnement :
-Article R417-5
L'arrêt ou le stationnement d'un véhicule empiétant sur un passage prévu à l'intention des piétons est interdit.
Le fait de contrevenir aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la première classe
-Article R417-12
Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route.
Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police.
Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.
En clair et en respect de ce code, les véhicules ne doivent jamais se garer sur un passage piéton, sur le plateau et sur le trottoir. De plus un véhicule ne doit pas entraver la circulation piétonne ce qui interdit tout stationnement d'une voiture empiétant les 1.4 m obligatoire d'un trottoir revêtu.
Donc par respect pour les piétons et leur circulation, évitons
- que les pare-chocs de nos voitures empiètent sur le trottoir au niveau de la boulangerie,
- que des voitures soient stationnées sur le passage piéton et le plateau
-Et enfin qu'il y ait des voitures sur les trottoirs, la chaussées est faite pour cela.

Voirie (suite)

Vue de la bordure avec un dénivellé de 2 cm
permettant l'accessibilité aux normes,
pour toute personne à mobilité réduite ou non.

Vue du plateau permettant la traversée
et rendant le piéton prioritaire
pour se rendre d'un côté du trottoir à l'autre

Le Mot des Associations

www.maya-fitness.monasso

Adieu
L'Amicale « Le vieux Lavoir » !

Le 10 mars s'est déroulée la dernière assemblée générale de l'association « Le vieux Lavoir » . En effet le bureau, présidé par Mme VILLATE, a convoqué tous ses adhérents pour leur signifier la dissolution de leur association. La présidente du bureau a remercié la quarantaine d'adhérents ayant répondu à l'invitation pour participer aux travaux de cette dernière assemblée générale.
Ce moment a été empreint de tristesse et de fierté.
Tristesse de voir disparaître une association, créée en 1995 sous l'impulsion de Mr DEVIERCY Marcel, puis dirigée par Mr THIEULENT Marcel. Elle a compté jusqu'à 120 membres. Ce chiffre s'est maintenu pendant plusieurs années avant de décroître suite à l'évolution de la démographie du village. D'autre part devant la charge des responsabilités et faute de repreneurs, le bureau n'a eu comme seule solution cette dissolution.
Mais fierté car elle a animé bénévolement le village pendant presque vingt ans au travers des brocantes, des concours de pétanques très prisés et qui rassemblaient des compétiteurs de tous horions, des voyages en association avec une amicale de Jutigny, et des repas sans oublier les lundis « récréatifs ». A chaque fin d'année, l'association proposait le repas de l'amitié offert à ses membres et qui permettait à la commune d'offrir un repas aux personnes âgées.

A l'issue de cette assemblée, en remerciement la présidente et la trésorière se sont vu offrir une composition florale de la part des membres du bureau.

Pour solde de tout compte, l'A.V.L a offert un repas aux adhérents présents à cette assemblée générale.

Un grand merci à eux.

Activités sportives et culturelles

RANDONNEE MUSICALE

L'ASSOCIATION « Patrimoine et Culture » organise le 31 août 2013 une randonnée musicale.
Elle aura son point de départ et d'arrivée à la mairie de SAVINS. Le circuit traversera les communes de PAROY, LUISETAINES, SIGY, THENISY, CESSOY et SOGNOLLES EN MONTOIS.
Trois concerts seront donnés.

Le 1er en l'église de PAROY
Le 2ème en l'église de SOGNOLLES EN MONTOIS.
Le 3ème en l'église de SAVINS

Un diner clôturera cette journée.
Pour participer à cette randonnée, la détention d'un passeport est obligatoire.

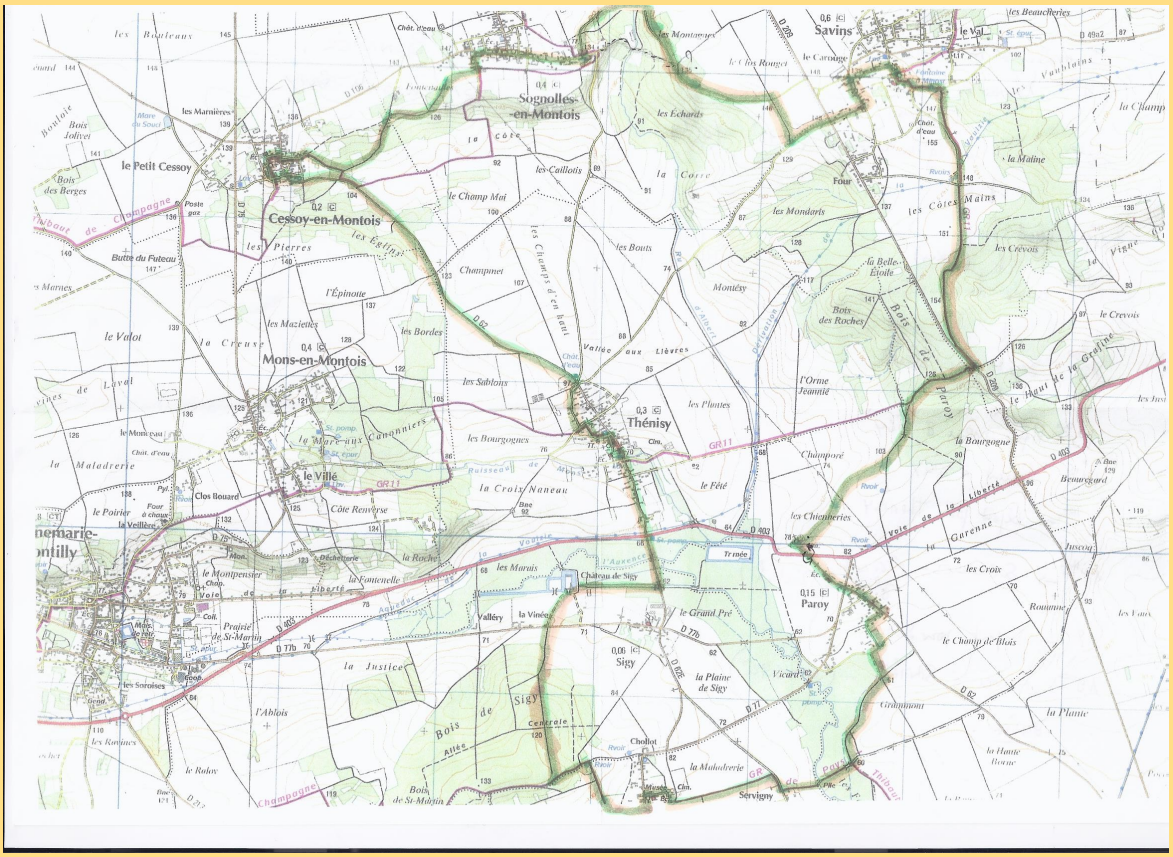

Il sera disponible dans les mairies à partir du 10 juillet au prix de 10,00 euros (gratuit pour les enfants de moins de 14 ans et demi-tarif pour les étudiants.
Les habitants de la commune où sera donné le concert bénéficieront de l'entrée gratuite.
Pour tous renseignements ou inscription, s'adresser :
- au bureau : 01 60 67 24 26
- par e-mail : maryse.pcb@wanadoo.fr

Prochains rendez-vous à Sognolles

- **Fête de la musique le 21 juin 2013**
- **Fête des écoles le 28 juin 2013**

Le Comité des Fêtes

Le comité des fêtes de Sognolles

http://sognolles.en.fetes.free.fr

Il se passe des choses à Sognolles…..
Comme chaque année, le comité des fêtes a organisé des festivités : le Beaujolais, les ateliers de Noël, la fête de Noël, le Carnaval et enfin, la Saint Patrick.
Le beaujolais nouveau s'est passé dans le froid, mais l'ambiance était au rendez-vous, la place de la mairie a pu accueillir les habitants du village, ravis de partager un verre de vin en musique. Quant à la Saint Patrick, c'est à la salle des fêtes qu'ont résonnées musique et clameurs autour d'un jeu de fléchettes…
Les enfants n'ont pas été oubliés, ils ont pu rencontrer le père Noël, recevoir des cadeaux et déguster un goûter dans la joie et la bonne humeur. La venue du père Noël à Sognolles lui a permis de constater que les enfants du village avaient de nombreux talents artistiques. En effet, les ateliers de Noël ont permis aux petits et grands de créer des bougies, des pompons en laine, mais aussi de participer à la création des personnages pour la crèche, cette dernière ayant été installée au sein de l'église du village. Merci à eux pour leur participation active, ainsi qu'aux membres de l'Association Le Vieux Lavoir d'être venus partager ces moments de création.

En 2013, la magie a pris place, monsieur Carnaval a pu assister à un spectacle de magie...il s'est embrasé devant les tours de Thomas, notre magicien, avant le magnifique feu d'artifice, créé par Patrick Guénégou et mis en musique par Hervé Debaque.

Avant de penser à la fête de la musique le 21 juin, remercions les cloches de pâques pour avoir laissé quelques œufs à Sognolles.

Le comité des fêtes, avec la collaboration de Vincent

Journée d'une Briarde (1853-1953)

A Solers, avant 1914, les femmes « font de l'herbe ».

Dans un précédent bulletin, souvenez-vous, nous vous avions présenté un aspect de la Femme Briarde, principalement sa tenue de travail et sa toilette du dimanche.
Aujourd'hui, vous allez participer à une journée de travail de cette Femme Briarde.
Dure labeur, très dure labeur pour ces femmes.
La journée commençait avant l'aube, au moment où le coq chantait. Rapidement vêtue, il lui fallait préparer le déjeuner du « maître », son époux, et des domestiques, s'il y en avait. Ce premier repas était simple, de la soupe trempée avec des morceaux de pain de la miche.
Elle se dirigeait ensuite en direction de l'étable pour traire la ou les vaches, huit à dix vaches chez les petits cultivateurs.
Il était l'heure ensuite de préparer les enfants pour l'école et s'occuper de ceux qui restaient encore près d'elle.
Elle n'avait guère le temps de s'occuper des « cagneux » (enfants en patois) recherchant les caresses en se blottissant dans leur jupe. L'ouvrage continuait par le grain à donner à la basse-cour , le soin aux Lapins.

La matinée s'avançait. Sans répit, elle s'occupait de sa maison. Il ne fallait pas que celle-ci soit une « canfouine » (pièce mal tenue)
Le repas du midi était tenu au chaud sur un trépied dans l'âtre. Elle servait debout ou près de lavier (l'évier) tout en, grignotant. Jusqu'au soleil couchant, où elle pouvait s'offrir quelques instants de repos. elle n'arrêtait pas. Elle avait toujours un ouvrage à faire, esharber, sarcler le potager, couper de l'herbe comme le séneçon avec la faucille dans les « pleux » (terres incultes).
L'herbe était ramassée et déposée dans son grand tablier à herbe (appelée en patois la « grisonnée d'harbe ») qu'elle portait sur sa jupe.
Il fallait comme chaque soir donner à manger aux bestiaux, traite les vaches, fermer « la boyote du poulailler pou' boucher lée poules (en bon français, enfermer les poules)
Il était dur d'être paysanne, elle était souvent « evenie » épuisée mais elle ne le disait pas. Lorsque l'angélus sonnait elle pouvait trouver un peu de repos. Elle attendait alors sur le pas de la porte , l'été ou à à la fenêtre l'hiver, le retour du mari.

A suivre ...

Selon Sources « *Tradition orale-La vie rurale en Seine et Marne par R.C Plancke* »

Informations diverses

Le 112
Le numéro d'appel d'urgence en Europe

Le **112** est le numéro pour les appels d'urgence dans tous les pays de Union Européenne.
Il a été mis en place pour les téléphones portables et les opérateurs voix sur IP comme la téléphonie sur ligne ADSL. le 112 est également utilisable depuis les postes fixes des opérateurs historiques. La géolocalisation des appels depuis les mobiles et le support des différentes langues restent cependant insuffisants ou sont inexistants dans plusieurs pays de l'UE. Un téléphone mobile peut être utilisé pour joindre le 112 sans avoir préalablement entré le code PIN et même si le téléphone n'est pas équipé d'une carte SIM.

En France, le **112** redirige sur les numéros 15,17,18,115 et 119.

Le **116000** est une ligne d'assistance téléphonique dans toute l'Europe pour signaler la disparition d'un enfant. Le service sera utile aux parents qui perdent un enfant au cours d'un voyage dans un autre pays de l'UE.

Les numéros pour les urgences en France

Pompier - Incendies, accidents et urgences médicales	..... **18**
SAMU - Urgences médicales en agglomération	..... **15**
Police secours ou **gendarmerie**	..... **17**
Allo enfance maltraîtée	**119**
Enfants Disparus	**116**
Samu Social - Secours aux sans abris	Numéro national départementalisé **115**
Centre anti-poison	Paris : 01.40.05.48.48
SOS Médecin 24H/24	le **3624** remplace le 0820.33.24.24 - Paris/ RP 01.47.07.77.77
Violence conjugale : Numéro de téléphone pour les victimes et les témoins de violences conjugales. Femmes battues.	**3919** du lundi au samedi de 8h à 22h, de 10h à 20h les dimanche et jours fériés.
Allô Escroquerie	**0.811.02.02.17**
Allô Service Public - service de renseignement administratif interministériel	**39.39**

Le Bulletin d'information « Sognolles-en-Montois : Notre Village » est le Bulletin Municipal Officiel.
Votre Mairie : Adresse : 2, rue de Cessoy - 77520 SOGNOLLES EN MONTOIS
Ouverte les mardis et vendredis de 15h00 à 18h00
Téléphone : 01 60 67 32 45
Courriel : mairie.sognollesmontois@wanadoo.fr

Imprimé par Photolabo HASSLER. - Tiré en 180 exemplaires